

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **14 septembre 2009**

Décision n° **B-2009-1155**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Grande rue de Vaise - Travaux d'éclairage public - Autorisation de signer un avenant au marché public

service : Délégation générale au développement urbain

**Rapporteur** : Monsieur Bouju

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 07 septembre 2009

Compte-rendu affiché le : 15 septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Lebuhotel.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Darne J.), Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Claisse (pouvoir à M. Passi), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Calvel, Arrue, Barge, Vesco.

**Bureau du 14 septembre 2009****Décision n° B-2009-1155**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Grande rue de Vaise - Travaux d'éclairage public - Autorisation de signer un avenant au marché public**

service : Délégation générale au développement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 3 septembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2007-5468 en date du 17 septembre 2007, le Bureau a autorisé la signature d'un marché de travaux d'éclairage public pour la grande rue de Vaise à Lyon 9°.

Ce marché a été notifié sous le n° 072901 Q, le 22 octobre 2008 à l'entreprise INEO Réseaux sud-est, pour un montant de 199 182,60 € HT soit 238 222,39 € TTC.

Des travaux supplémentaires ont été nécessaires : ils correspondent à la fourniture et à la pose de linéaires supplémentaires de câbles afin d'assurer une sécurisation de l'éclairage public demandé par la Ville. Cet avenant n° 1, d'un montant de 16 827,60 € HT porterait le montant total du marché à 216 010,20 € HT soit 258 348,20 € TTC, soit une augmentation de 8,45 % du montant initial.

La commission permanente d'appel d'offres en séance du 17 juillet 2009 a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet d'avenant ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 07 2901 Q conclu avec l'entreprise INEO Réseaux sud-est pour les travaux d'éclairage public de la grande rue de Vaise à Lyon 9°, d'un montant de 16 827,60 € HT soit 20 125,81 € TTC portant le montant total du marché à 216 010,20 € HT soit 258 348,20 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 458 172 - fonction 824 - opération n° 765.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2009.**